



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**
315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Bureau Syndical du 3 février 2025**

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 20 FEV. 2025

DELIBERATION N° 2025-004DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 février, le Bureau Syndical étant assemblé en session ordinaire, au siège du Syndicat, après convocation légale du 21 janvier 2025.

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Quorum : 5

Affichage : 18/02/2025

Présents : Bernard CHAVEROT, Jean-Marc GOUTAGNY, Thierry VANEL, Huguette DRID, Eric GONZALEZ, Joseph VOLAY, Bruno BASSON, André MOINE, Michel CHARMET.

Secrétaire de séance : Bruno BASSON

Objet: Revalorisation du montant des tickets restaurant

Monsieur le Président rappelle la délibération du 2 février 2007 par laquelle le Bureau Syndical avait décidé d'attribuer aux agents du Syndicat le bénéfice de titres restaurant dans le cadre d'une prestation d'action sociale.

Il propose de revaloriser la valeur faciale du titre, qui est à 8,50 € depuis 2020, à la somme de 10,00 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **FIXE**, à compter du 1^{er} février 2025, la valeur faciale du titre restaurant à 10,00 € (dont 6,00 € (60%) à la charge du Syndicat).
- ✓ **DIT** que la dépense sera prélevée à l'article 647 du budget.
- ✓ **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Président,

Bernard CHAVEROT

Le secrétaire de séance

Bruno BASSON

SYNDICAT MIXTE DES EAUX
des monts
du Lyonnais
et de la
basse vallée
du Gier
69590 POMEYS